

Avis voté en plénière du 09 septembre 2015

Le biomimétisme : s'inspirer de la nature pour innover durablement

Déclaration de groupe de la CFTC

Le biomimétisme est sans doute une véritable opportunité pour le développement du futur.

Pour cela la France doit se donner les moyens de développer cette science. En effet, comme le souligne l'avis, ce mot est encore inconnu ou confus. Il a besoin d'être mieux défini, mieux étudié et médiatisé auprès du grand public, d'où l'utilité de l'avis.

De plus en plus d'entreprises, surtout aux États-Unis, en Allemagne et en Asie s'y intéressent. Une dynamique émerge dans nos entreprises françaises, notamment dans le cadre de la recherche.

Les auditions ont permis de mieux prendre conscience de la richesse que le biomimétisme pouvait apporter dans les domaines scientifiques, techniques ou industriels.

L'avis recense différentes pistes qui, pour la CFTC, sont intéressantes et doivent être approfondies.

Il serait judicieux, de mieux mettre en évidence, les résultats des pratiques et des expériences, par un système de mesures dans le domaine agronomique. Cela permettrait d'en faire la promotion auprès des professionnels.

Pour ce faire, l'insertion d'un module de biomimétisme dans les lycées agricoles ainsi que dans la formation continue permettrait une sensibilisation à ce concept.

Le Conseil national de l'industrie serait un bon niveau pour se saisir de la thématique, afin notamment d'accompagner les entreprises novatrices dans ce domaine. Cela permettrait sans doute de créer à plus long terme, des emplois nouveaux en lien avec la recherche.

La CFTC approuve le fait de donner au CEEBIOS les moyens de continuer à travailler et de bénéficier d'un amorçage interministériel qui pourrait s'inscrire dans le cadre des investissements d'avenir.

Il conviendrait de même de créer un cursus de formation complet accessible à tous les étudiants intéressés. Actuellement ils doivent aller en Allemagne ou en Autriche !

Le biomimétisme et la biodiversité ne doivent pas être opposés car ils sont complémentaires.

La CFTC a voté cet avis.

